



# Saint-Mathias SUR-RICHELIEU

## Avis public

### À toutes personnes intéressées

#### **Demande de dérogation mineure – 443, chemin des Patriotes**

Le Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu tiendra sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 8 juin à 19h00. Lors de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 1 655 908 du Cadastre du Québec et portant l'adresse civique 443, chemin des Patriotes. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

#### **Objet et effet de la demande de dérogation mineure :**

Permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 128 mètres carrés dans la cour avant du terrain résidentiel, plutôt qu'un garage autonome d'une superficie maximale de 93 mètres carrés en cours latérale ou arrière, tel qu'exigé aux articles 4.2.9, paragraphe 4, sous-paragraphe c, ainsi que 4.1.4, paragraphe 25 du règlement de zonage no. 1026 de la Municipalité.

#### **Explication de la dérogation :**

Permettre une dérogation quant à la dimension de 128 mètres carrés et la localisation en cour avant d'un projet de reconstruction d'un garage détaché sur un lot résidentiel unifamilial, contrairement à ce qui est exigé à l'article 4.2.9, paragraphe 4, sous-paragraphe c, ainsi que 4.1.4, paragraphe 25, du règlement de zonage no. 1026 de la Municipalité.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 19 mai 2026

Catherine Chartrand,  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe